

2012-4280  
2012-11-22

Marque de traitement de prescription  
**AVERT AF**  
Appât-gel pour coquerelles  
COMMERCIAL

**GUARANTEE:**

Abamectin ..... 0.05%

Contient du imidazolidinylurée à raison de 0.30%, du propylparaben à raison de 0.03%, et du méthylparaben à raison de 0.11% à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 28978 - LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'EMPLOI

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, APPELLEZ LE JOUR OUR LA NUIT  
AU 1-800-454-2673

CONTENU NET : 30 grammes

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive, 5ème étage  
Mississauga, ON L5R 4H1  
Tél. 1-877-371-2273

Marque de traitement de prescription  
**AVERT AF**  
Appât-gel pour coquerelles  
COMMERCIAL

**GUARANTEE:**

Abamectin ..... 0.05%

Contient du imidazolidinylurée à raison de 0.30%, du propylparaben à raison de 0.03%, et du méthylparaben à raison de 0.11% à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 28978 - LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'EMPLOI

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, APPELLEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1-800-454-2673

CONTENU NET: 30 grammes

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive, 5ème  
Mississauga, ON L5R 4H1  
Tél. 1-877-371-2273

## MODE D'EMPLOI SUR LE DÉPLIANT À L'INTÉRIEUR.

### PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. ATTENTION :** Laver les mains et la peau exposées avant de manger, de boire ou de fumer, et après la manipulation du produit. Bien laver tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Contenu sous pression. Ne pas percer ni incinérer le contenant. Ne pas utiliser ni entreposer à proximité de la chaleur ou d'une flamme nue. L'exposition à des températures supérieures à 54 °C peut faire éclater le contenant. Ne pas utiliser directement sur de l'équipement électronique, comme des radios, des téléviseurs, des ordinateurs, etc. Ne pas traiter où il y a risque de court-circuit. Ne pas utiliser sur les fruits, les légumes ou d'autres produits alimentaires et sur les cultures fourragères, et éviter de les contaminer.

Ne pas appliquer sur des personnes, des animaux, des vêtements ou de la literie. Ne pas appliquer dans des lieux accessibles aux enfants. Ne pas contaminer les cultures fourragères, les produits alimentaires, les surfaces de préparation des aliments, la vaisselle, les ustensiles de cuisine et les contenants pour aliments. Pour éviter les taches, l'appât exposé doit être nettoyé immédiatement avec une éponge ou un linge humide.

### PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le centre antipoisons ou le médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette du produit ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE :** Entreposer dans un lieu frais, sec et inaccessible aux enfants. Tenir à l'écart de la chaleur ou d'une flamme nue.

**ÉLIMINATION :** Les déchets découlant de l'utilisation du produit en question peuvent être éliminés dans une installation d'évacuation des déchets approuvée. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEURS :** Ce produit antiparasitaire doit être utilisé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non-conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessure aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Marque de traitement de prescription

**AVERT AF**

Appât-gel pour coquerelles

COMMERCIAL

**GUARANTEE:**

Abamectin ..... 0.05%

Contient du imidazolidinylurée à raison de 0.30%, du propylparaben à raison de 0.03%, et du méthylparaben à raison de 0.11% à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 28978 - LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'EMPLOI

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, APPELLEZ LE JOUR

OU LA NUIT AU 1-800-454-2673.

CONTENU NET : 30 grammes

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive, 5ème étage  
Mississauga, ON L5R 4H1  
Tél. 1-877-371-2273

**MODE D'EMPLOI**

**PERMET DE CONTRÔLER LES :**

Blattes germaniques (y compris les souches résistantes aux carbamates, aux organophosphates et aux pyréthroïdes).

**UTILISATION :**

Immeubles commerciaux, industriels et résidentiels, notamment les appartements, les garages, les zones de stockage des aliments, les maisons, les hôpitaux et les maisons de soins infirmiers, les hôtels, les exploitants d'abattoir, les usines de transformation des aliments, les motels, les restaurants et les autres établissements où des aliments sont manipulés, les écoles, les supermarchés, les équipements de transport (autobus, navires, trains et avions) ainsi que les entrepôts.

**MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL :**

Marque de traitement de prescription AVERT AF est utilisé pour contrôler les coquerelles germaniques qui vivent à l'intérieur des habitations. Utiliser un matériel adéquat permettant d'appliquer le produit dans les fissures et les fentes, les vides et les autres endroits où les insectes peuvent chercher refuge, vivre et se reproduire. Mettre des points d'appât à tous les 10 à 20 cm. Éviter de placer des appâts sur des surfaces qui sont exposées, comme la jonction mur - plancher.

**NE PAS APPLIQUER DANS DES ZONES ACCESSIBLES AUX ENFANTS.**

**DOSE D'APPLICATION – TOUTES LES UTILISATIONS**

Légère infestation de coquerelles : Il est recommandé de placer 4 à 6 points d'appâts par 10 m<sup>2</sup> (100 pi<sup>2</sup>) de surface traitée. Le fait d'apercevoir des coquerelles seulement la nuit quand on allume une lumière indique que l'infestation est légère. Importante infestation de coquerelles : Il est recommandé de placer 12 à 24 points d'appâts par 10 m<sup>2</sup> (100 pi<sup>2</sup>) de surface traitée. Le fait de trouver des coquerelles quand on ouvre des armoires, des garde-manger ou des placards indique que l'infestation est

importante. Chaque point d'appât doit contenir environ 0,25 à 0,5 grammes de produit. Un point d'environ 4 mm (1/8 po) de diamètre contient 0,25 grammes de produit. Un point d'environ 6 mm (1/4 po) de diamètre contient 0,5 grammes de produit. Remplacer les appâts lorsqu'ils ont été consommés ou n'est plus agréable au goût (à tous les trois mois à peu près). Ne pas faire plus d'une application par mois, à moins qu'il ne reste plus d'appât dans la zone.

#### **APPLICATION PARTOUT, SAUF DANS LES ZONES DE MANIPULATION DES ALIMENTS/ALIMENTS POUR ANIMAUX DES ÉTABLISSEMENTS OÙ SE FAIT LA MANIPULATION DES ALIMENTS/ALIMENTS POUR ANIMAUX**

Traitement dans les zones résidentielles et les zones non alimentaires des institutions, des entrepôts et des établissements commerciaux : Placer l'appât dans les fissures et les fentes; les trous; les saignées, la sous-face des meubles; sous les plaques de drainage; à l'intérieur des conteneurs de déchets et dessous ceux-ci; sur les surfaces cachées autour des éviers et des zones de stockage; derrière les plinthes; autour des portes et des fenêtres; à l'intérieur, derrière et dessous les armoires, les tiroirs et les tablettes; dessous et derrière les appareils ménagers, comme les cuisinières et les réfrigérateurs; ainsi que dans les greniers et les vides sanitaires. De plus, appliquer le produit entre les différents éléments d'une construction, entre l'équipement et les planchers, dans les ouvertures menant à des vides ou des espaces creux dans les murs, dans les bases et les pattes de l'équipement ainsi que les vides sanitaires où les insectes se cachent. Au cours des visites de rappel, inspectez le positionnement des appâts et les remplacer s'ils sont épuisés. Prendre garde de ne pas déposer le produit sur des surfaces exposées. Si le gel entre en contact avec une surface exposée, enlever le gel et laver la surface. Le produit peut aussi être utilisé dans les zones alimentaires des établissements où se fait la manipulation des aliments/aliments pour animaux, comme il est indiqué ci-après.

Les zones non alimentaires sont entre autres, les salles à ordures, les salles de bain, les siphons de sol (vers les égoûts), les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les armoires à balais et les zones de stockage (après la mise en conserve ou la mise en bouteille).

#### **APPLICATION DANS LES ZONES ALIMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS OÙ SE FAIT LA MANIPULATION DES ALIMENTS/ALIMENTS POUR ANIMAUX**

Dans les zones alimentaires des établissements où se fait la manipulation des aliments/aliments pour animaux, ne traiter que les fissures et les fentes. Marque de traitement de prescription AVERT AF directement dans les fissures et les fentes. Appliquez de petites quantités de gel (jusqu'à 0,5 gr) par point. Ne pas appliquer l'appât dans les zones où il y a risque de contamination des ustensiles pour les aliments ou des surfaces de transformation des aliments. Ne pas appliquer l'appât sur des surfaces qui sont nettoyées fréquemment, comme les fissures et les fentes sur les dessus des tables, les surfaces de préparation des aliments/aliments pour animaux ainsi que les surfaces sur lesquelles reposent des aliments prêts-à-servir, parce que l'appât peut être éliminé lors du lavage. Prendre garde de ne pas déposer le produit sur des surfaces exposées. Si le gel entre en contact avec une surface exposée, enlever le gel et laver la surface.

Les zones alimentaires comprennent entre autres, les zones de réception, de stockage et d'emballage (mise en bouteille, mise en boîte, emballage, mise en conserve), les zones de stockage des déchets comestibles ainsi que les systèmes de traitement fermés (moulins, laiteries, huiles alimentaires, sirops). Les zones de service sont aussi considérées comme des zones alimentaires lorsque les aliments sont exposés et l'installation est en activité. Appliquez des petites quantités d'appât entre les différents éléments de construction, entre l'équipement et les planchers, dans les ouvertures menant à des vides et des espaces creux dans les planchers, les murs, les plafonds, les bases et les pattes de l'équipement, autour de la plomberie et de la tuyauterie, autour des portes et des fenêtres, derrière et dessous les réfrigérateurs, les armoires, les éviers, les placards, les cuisinières et tout autre équipement où les coquerelles se cachent. Au cours des visites de rappel, inspectez le positionnement des appâts et les remplacer s'ils sont épuisés.

L'application du produit dans les zones alimentaires des établissements où se fait la manipulation des aliments/aliments pour animaux n'est pas permise, sauf s'il est utilisé comme traitement dans les fentes et les fissures. Ne pas traiter les surfaces de préparation alimentaire.

#### **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. ATTENTION :** Laver les mains et la peau exposées avant de manger, de boire ou de fumer, et après la manipulation du produit. Bien laver tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Contenu sous pression. Ne pas percer ni incinérer le contenant. Ne pas utiliser ni entreposer à proximité de la chaleur ou d'une flamme nue. L'exposition à des températures supérieures à 54 °C peut faire éclater le contenant. Ne pas utiliser directement sur de

l'équipement électronique, comme des radios, des téléviseurs, des ordinateurs, etc. Ne pas traiter où il y a risque de court-circuit. Ne pas utiliser sur les fruits, les légumes ou d'autres produits alimentaires et sur les cultures fourragères, et éviter de les contaminer.

Ne pas appliquer sur des personnes, des animaux, des vêtements ou de la literie. Ne pas appliquer dans des lieux accessibles aux enfants. Ne pas contaminer les cultures fourragères, les produits alimentaires, les surfaces de préparation des aliments, la vaisselle, les ustensiles de cuisine et les contenants pour aliments. Pour éviter les taches, l'appât exposé doit être nettoyé immédiatement avec une éponge ou un linge humide.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le centre antipoisons ou le médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette du produit ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE** : Entreposer dans un lieu frais, sec et inaccessible aux enfants. Tenir à l'écart de la chaleur ou d'une flamme nue.

**ÉLIMINATION** : Les déchets découlant de l'utilisation du produit en question peuvent être éliminés dans une installation d'évacuation des déchets approuvée. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEURS** : Ce produit antiparasitaire doit être utilisé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non-conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessure aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )